

Visio pHARe

(Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect)

30/01/23

pHARe, c'est deux approches complémentaires :

- Un protocole de prise en charge des situations d'intimidation
- Une mobilisation des écoles autour d'un certain nombre d'actions à mettre en œuvre.

1-Le déroulé annuel pour les écoles

Août	Sept	Octo	Nove	Déce	Janv	Févr	Mars	Avri	Mai	Juin	Juil
Adhésion au programme											
	Constitution d'une équipe ressource										
	Dispense des 10h d'apprentissages										
			Le 10 /11 participation à la journée NAH								
	Participation au prix NAH										
						Participation au Safer Internet Day					
	Proposition et organisation d'un temps de sensibilisation des personnels et des parents										

L'adhésion au programme : un engagement de deux ans.

Suivre le programme proposé :

- Construire un plan de prévention basé sur l'enquête de climat scolaire. Présenté en CE cette année.
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation à destination des élèves et des parents.
- Journée non au harcèlement (10 novembre)
- Une classe au moins participe au concours NAH
- 10 heures d'apprentissage dédiées conçues par « l'équipe programme » (CPS, dire et comprendre les émotions, prévenir les situations de harcèlement...). De nombreux parcours sont proposés sur la page documentaire de l'application pHARe.

2-L'organisation du temps de sensibilisation des élèves, des personnels et des parents

Plus on intègrera la sensibilisation à l'intérieur des disciplines, plus cela sera efficace. Plus cela tombe du ciel, moins cela est efficace.

De nombreuses modalités peuvent être imaginées :

- La communication en conseil d'école.
- La réunion d'information spécifique.
- Une journée école ouverte autour de la thématique.
- Le lien avec les cafés des parents.
- La conception d'un spectacle.
- La mobilisation d'instances de démocratie scolaire.
- Des ateliers appuyés sur les mallettes des parents disponibles sur l'application.

Exemples dans les écoles :

- Des affiches pour la journée NAH, communes avec le collège. La présentation des affiches au sein des classes permet d'amorcer des discussions. Ces mêmes affiches restent présentes dans l'école et dans la cour et permettent de structurer le dialogue lors de conflits. (*Ecole P Bert-Angoulême*)
- Elaboration d'une fiche école de prévention contre le harcèlement. Engager les parents et les associer à des ateliers en N+1. (*Ecole V Hugo-Angoulême*)

3- La prise en compte des situations

La méthode de la préoccupation partagée (MPP) :

La méthode permet de traiter 80% des situations, méthode efficace, couronnée de succès. Situation résolue en moins de quinze jours.

Les principes

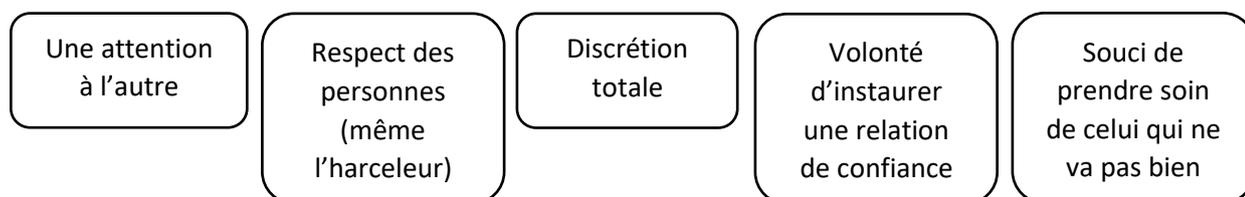
Un travail spécifique est organisé en direction de la victime : la victime est prise au sérieux et reconnue comme telle.

La situation est gérée dans un temps rapide : dès connaissance de la situation la victime et les IP *Intimideurs présumés* sont rencontrés. La réaction doit être rapide (*pas d'enquête pour savoir s'il s'agit bien de harcèlement*).

Les harceleurs sentent par cette rapidité que **ce n'est pas rien**.

La victime est rencontrée autant de fois que nécessaire et les harceleurs sont rencontrés deux fois en quinze jours.

La réponse repose sur un socle de valeurs



Concrètement si vous avez un doute face à une situation dans votre école :

-Information : vous en informez l'IEN;

-Evaluation : l'IEN soumet la situation à l'équipe ressource pour évaluation ;

Equipe ressource : Mme Delphine Forestier (directrice de l'école Jean Monnet à Soyaux) - Mme Caroline Vezillier (infirmière au le collège Jules Michelet) – Mme Amélie Louis (infirmière au collège Norbert Casteret) - Mme Céline Fouquet Tardif (CPC Numérique) – Mme Estelle Garreau (CPC EPS)

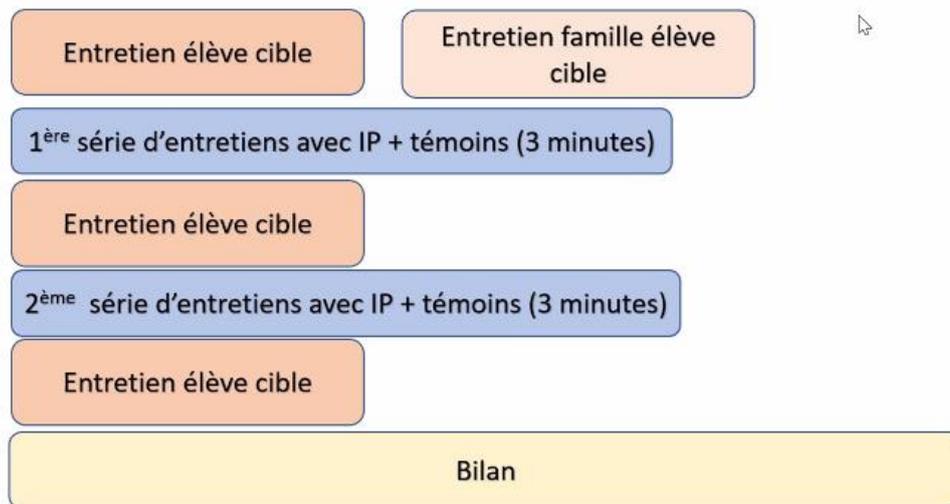
-Intervention :

-Qui ? Deux personnes de l'équipe ressource interviennent rapidement pour rencontrer la cible, les intimidateurs présumés et éventuellement 2 à 3 élèves supplémentaires (non harceleurs). Ils sont interrogés pour « diluer » l'entretien avec les réels harceleurs.

-Quand ? Une première fois rapidement après l'information donnée, puis une deuxième fois dans un intervalle de deux semaines. A sa demande l'élève cible pourra rencontrer l'équipe ressource autant de fois qu'il le souhaite.

-Comment ? Par le biais d'entretiens courts pour les intimidateurs présumés (2-3minutes), sur un temps plus long (20 à 30 minutes) et dans un lieu discret pour l'élève cible. Les entretiens ne se déroulent pas pendant les temps de classe, mais sur des temps informels (récréation, pause méridienne) où l'élève pourra être sollicité en toute discrétion.

PROTOCOLE DE 15 JOURS: chronologie des entretiens



Au-delà des 15 jours s'il n'y a pas de résultats et s'il faut sanctionner, il y aura sanction mais pas par la personne qui a mené les entretiens. Se référer au protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles.

4-Le rôle des directeurs

Certains directeurs sont formés cette année par M Migné dans la cadre de la formation initiale ou continue. Au 9 mars, 14 directeurs sur les 23 directeurs d'écoles élémentaires de la circonscription, seront formés à la MPP.

A partir de cette date, tous les directeurs formés pourront intervenir au sein de leur école avec un membre de l'équipe ressource.